



## Qui paie les travaux rénovation plafond ?

Par **Audrey**, le **16/02/2016** à **11:04**

Bonjour,

J'ai signé mon bail fin janvier, lors de l'état des lieux il a été mentionné le mauvais état du plafond de la cuisine.

Lorsque j'ai voulu le peindre, une partie s'est détachée. J'ai fait venir une connaissance qui a du me refaire toute le plafond. En effet, on pouvait apercevoir les ferrailles qu'il y a entre les étages.

Je l'ai signalé à mon agence mais je n'ai toujours pas eu de retour.

Une idée de ce que je devrais faire ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **16/02/2016** à **11:39**

Bonjour,

C'est votre propriétaire que vous deviez alerter, et par LR/AR exclusivement. L'avez-vous fait ?

Par **Audrey**, le **16/02/2016** à **11:46**

Je l'ai signalé à mon agence, par mail, parce que je n'ai pas de contact avec mon propriétaire.

Par **Lag0**, le **16/02/2016** à **13:43**

Bonjour,

A vous lire, vous avez déjà fait faire les travaux (par une connaissance). Vous ne pouvez donc rien demander à votre bailleur ou alors juste à titre amiable.

Si vous vouliez que les travaux soient faits à ses frais, il fallait lui demander de faire faire les travaux. En les faisant faire à sa place, vous en avez accepté le cout.

Par **Audrey**, le **17/02/2016** à **11:51**

Je me doutais bien que cela se passerait comme ça.

Merci de vos réponses.